

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010

L'An Deux Mille Dix, le jeudi vingt cinq mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POULARD, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE

Présents : M. POULARD, M. TIMOUY, M^{me} LEMARCHAND, M. CROUZET, M^{me} PICHOT, M. WALGER, M. BLETIO, M. COLLET, M^{me} LE MEN, M. JACOB, M^{me} SAUVEE, M^{lle} GRUIEC, M^{me} ROBIN, M^{me} LEDOS, M. BIRRIEN, M^{me} LAROCHE, M. BARBOTIN, M^{me} ERDTMANN, M. VALTON, M. TEXIER, M. RENAUDIN et M. LEMOINE

Excusé : M. KEROMNES (pouv. à M. BARBOTIN).

Toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité sauf précision contraire.

CONVENTION DU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME POUR L'EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour, 1 abstention (M. Barbotin) et une opposition (M^{lle} Gruiec) l'avenant n° 08 à la convention du Contrat d'Association avec l'Ecole Privée Notre Dame, portant la durée de la convention à 3 ans et intégrant une participation financière différenciée suivant la présence d'élèves ayant droit en maternelle et en élémentaire et ce à compter de l'année scolaire 2010. Pour l'année scolaire 2010, la participation de la commune, hors fournitures solaires, s'élève à 737,68 € par enfant de maternelle ayant droit et de 263,17 € par enfant de l'élémentaire ayant droit. Les autres clauses de la convention signée en 1985 restent inchangées.

SUBVENTION GARDERIE ECOLE PRIVEE

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 509 € pour la garderie de l'école Privée Notre Dame.

SUBVENTION AUX FRANCAS D'ILLE ET VILAINE

Après avoir entendu le compte rendu de l'exercice 2009 et les projets pour l'exercice 2010, le Conseil Municipal attribue une subvention globale de 54 467 € aux Francas d'Ille et Vilaine (19 267 € pour le Centre de Loisirs éducatifs, 16 200 € pour le Teen's Club et 19 000 € pour le Club des Jeunes).

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commission des Finances, réunie les 1, 8, 15 et 22 mars 2010, a examiné la notification des bases d'imposition transmise par les services fiscaux. L'actualisation annuelle des bases, fixée par l'Etat à + 1,2 % par foyer, ainsi que l'apport de nouvelles bases génèrent une augmentation des bases de 1,8 % pour la taxe d'habitation, de 2,90 % pour le Foncier Bâti et une augmentation de 1,75% pour le Foncier Non Bâti par rapport à 2009.

Toutefois, eu égard :

- ⇒ aux dépenses d'entretien des bâtiments, des réseaux, de la voirie, des terrains, et des charges de personnel,
- ⇒ au choix des programmes d'investissement, à réaliser,
- ⇒ aux impondérables résultant des dotations de l'Etat, des politiques de subventionnement du Conseil Général et du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal,

↵ se prononce pour maintenir les taux de la **Taxe d'Habitation à 13,63 %** et de la **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties à 41,31 %** ;

↵ décide de porter le taux de la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 14,50 %** ;

↵ s'engage à inscrire le produit de ces contributions directes au chapitre budgétaire 73 de la section de fonctionnement du budget 2010.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée en dépenses et en recettes à 2 666 509 €, la section de fonctionnement, votée par chapitre budgétaire et par nature :

⇒ inscrit au chapitre 011 Charges à caractère général, augmentation de 9% du chapitre par rapport au résultat 2009. Due à la mise en service sur une année d'un nouveau bâtiment (fluide), des études pour le terrain de foot, pour les économies d'énergie et pour des travaux sur des bâtiments communaux prévus et non réalisés en 2009 ;

⇒ inscrit au chapitre 012 Charges de personnel, augmentation de 4,7% par rapport au résultat de 2009 due à la prise en compte sur l'année de changement de grade et des augmentations du temps de travail de quelques postes

- ⇒ inscrit au chapitre 65 : 7% d'augmentation dus principalement aux revalorisations des participations aux organismes de regroupement (Syrenor, CLIC...) et les subventions aux associations ;
- ⇒ dégage un autofinancement brut de 564 716,00 €, qui figurera à la section d'investissement ;
- ⇒ fait apparaître une augmentation des recettes due principalement à la vente de biens

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes sont votées à l'unanimité et les dépenses à l'unanimité sauf l'opération 546 Nouveau Terrain de football (une abstention : M^{lle} Gruiec). La section est votée par chapitre budgétaire et par nature à hauteur de 1 817 374 € dont : 107 245,35 € de dépenses non réalisées sur 2009, 20 790,64 € de recettes non réalisées en 2009.

Elle comprend :

A - QUATRE OPERATIONS D'EQUIPEMENT : dépenses totales de 344 750,00 €, dont 104 298,36 € de nouvelles dépenses :

- N° 350 : Extension d'Espace Evasion : 71 467,00 € dont 31 466,44 € de restes à réaliser ;
- N° 544 : Eclairage public : 32 743,00 € dont 25 492,74 € de restes à réaliser ;
- N° 545 : Voirie communale : 90 540,00 € dont 47 339,18 € de restes à réaliser ;
- N° 546 : Nouveau terrain de football : 150 000 € ;

B - LES ACQUISITIONS ET TRAVAUX D'EQUIPEMENT COMMUNAL NON INDIVIDUALISES EN OPERATIONS :

a) Les dépenses : de 954 888,00 € (dont 2 946,99 € de restes à réaliser de 2009), répartis comme suit aux chapitres budgétaires 20, 21, 23 et 040 :

- **Chapitres 20 et 21** : 918 388,00 € pour acquisitions, aménagements, installations et agencements dont :
 - 855 669,00 € : acquisition de bâtiment, acquisition de terrains et de végétaux, travaux sur les bâtiments publics existants : mairie, écoles, salles de sports, église et bâtiments socioculturels,
 - 19 655,00 € : mobilier urbain et matériels techniques ;
 - 1 000,00 € : acquisition d'aquarelle ;
 - 42 064,00 € : mobilier, matériel informatique, audiovisuel mairie, écoles et domaine socioculturel ; matériel divers : services techniques, écoles, services sportif et socioculturel.
- **Chapitre 23** : travaux en cours sur terrains, Voiries et Réseaux Divers et infrastructures à hauteur de 21 500,00 € et comprenant :
 - Signalétique et participation à la création d'un parking pour un total de 21 500,00 € ;
- **Chapitre 040** : 15 000 € travaux en régie

b) Les recettes :

- **Chapitre 13** : subventions et participations pour 55 541,64 € dont 20 790,64 € de restes à réaliser.

C. LES OPERATIONS FINANCIERES comprennent :

C-1) en dépenses : 517 736 €

- 167 000,01 € de remboursement du capital des emprunts et remboursement de caution ;
- 350 735,99 € de déficit d'investissement reporté ;

C-2) en recettes : 1 761 832,36 €

- les excédents de fonctionnement capitalisés dégagés au compte administratif 2009 pour 413 473,80 € contribuant notamment à couvrir le remboursement du capital des emprunts ;
- le Fonds de Compensation T.V.A. sur les travaux 2009 et la Taxe Locale d'Equipement pour 221 502,20 € ;
- la provision pour risques et charges de fonctionnement : 5 000,00 €
- le virement d'équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 564 716 €.
- un emprunt d'équilibre de 557 140,36 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE AUX ECOLES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) pour les travaux d'isolation thermique aux écoles publiques.

INFORMATION

➤Droit de préemption urbain : la commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur le bien cadastré AH 82, 10 allée Jean MOULIN.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

Montgermont, le 29 mars 2010

LE MAIRE
A. POULARD